

Mode d'emploi

N° de contrôle fédéral : W 2935

POLYRAM® DF

Fongicide

Substances actives : 700 g/kg de métirame (% en poids : 70)

Mode d'action (groupe FRAC) : M03

Formule : Granulés hydrodispersibles (WG)

Fongicide de lutte contre les maladies fongiques affectant les cultures viticoles et de plein champ, très bien toléré par les plantes cultivées.

APPLICATION

Mode d'action

Polyram DF est un fongicide de contact organique qui se caractérise par une action fiable contre les champignons nuisibles ainsi que par un très bon degré de tolérance avec les plantes cultivées.

Tolérance des plantes cultivées

Polyram DF est très bien toléré par toutes les cultures autorisées.

RECOMMANDATIONS D'APPLICATION ET INDICATIONS

Il est conseillé d'appliquer Polyram DF à titre préventif dans toutes les indications et cultures.

Culture viticole

Contre le mildiou de la vigne (*Peronospora*, *Plasmopara viticola*), contre le rougeot (*Pseudopeziza tracheiphila*), la pourriture noire (*Guignardia bidwellii*)

Dose d'application :

Concentration : 0,2 %

3,2 kg/ha

Délai d'attente : 8 semaines

L'application est effectuée en cas de risque d'infection ou après un avis diffusé par le service d'alerte, en traitements avant et après la floraison jusqu'à la mi-août, au plus tard.

Contre l'excoriose de la vigne (*Phomopsis viticola*)

Dose d'application :

Concentration: 0,2 %

1,6 kg/ha

Le traitement est effectué en cas de risque d'infection ou après un avis diffusé par le service d'alerte, au plus tôt à partir du stade BBCH 7 à 10 feuilles avant la floraison.

Remarque : toujours choisir la quantité d'eau de manière à obtenir une imprégnation intégrale et régulière de la vigne. Éviter les pertes d'égouttage.

Grande culture

Contre le mildiou (*Phytophthora infestans*) et l'alternariose (*Alternaria solani*) de la pomme de terre

3,0 kg/ha

dans 200 à 400 l/ha d'eau.

Pulvériser en cas de risque d'infection ou après un avis diffusé par le service d'alerte.

Polyram DF doit être utilisé uniquement à titre de protection.

L'utilisation est approuvée à partir du début de la densification du peuplement (ES 31 suivant BBCH). Les traitements doivent être répétés à intervalles de 7 à 10 jours.

APPLICATIONS AUTORISEES

Domaine d'application	Agent pathogène / action	Application en tenant compte de	(*)
Culture viticole			

Vigne	Mildiou de la vigne, rougeot, pourriture noire de la vigne	Concentration : 0,2 % Dose d'application : 3,2 kg/ha Délai d'attente : 8 semaines Application : traitements avant et après la floraison, jusqu'à la mi-août au plus tard.	1,2,3
Vigne	Excoriose de la vigne	Concentration : 0,2 % Dose d'application : 1,6 kg/ha L'application s'effectue BBCH 7 à 10 jours (stade C-D), avant la floraison.	1,2,4
Grande culture			
Pommes de terre	Alternariose, mildiou	Dose d'application : 3 kg/ha	2,5,6

CONSIGNES GENERALES / AGRONOMIQUES :

- 3 La dose d'application indiquée se rapporte au stade BBCH 71 – 81 (J-M, post-floraison) et correspond à une quantité de bouillie de référence de 1 600 l/ha (base de calcul) ou à 4 500 m³ de volume foliaire par hectare.
- 4 La dose d'application indiquée se rapporte au stade BBCH 07 – 10 (C-D) ainsi qu'à une quantité de bouillie de référence de 800 l/ha (base de calcul).
- 5 Traitement à intervalle de 7 – 10 jours.
- 6 Premier traitement lorsque les fanes se touchent dans les rangées.

CONSIGNES RELATIVES A LA PROTECTION DES UTILISATEURS :

- 1 Travaux à effectuer dans les cultures traitées : jusqu'à 48 heures après l'application du produit, porter des gants de protection + un vêtement de protection.
- 2 Préparation de la bouillie de pulvérisation : porter des gants de protection. Application de la bouillie de pulvérisation : porter des gants de protection + un vêtement de protection. Un dispositif de protection technique (cabine de tracteur fermée, p. ex.) peut, pendant l'application, remplacer les équipements de pro-

tection individuelle prescrits lorsqu'il est garanti qu'ils offrent une protection comparable ou supérieure.

1. TECHNIQUE D'APPLICATION

I. Prévention de résidus et nettoyage

Ne jamais préparer plus de bouillie de pulvérisation que ce qui est nécessaire. Vider complètement le récipient, le rincer avec de l'eau, ajouter l'eau de rinçage à la bouillie de pulvérisation ! Diluer les résidus de liquide de pulvérisation résultant inévitablement de l'application selon une proportion de 1 à 10 et les appliquer sur la surface traitée.

Le nettoyage doit être effectué immédiatement après la fin des opérations de pulvérisation.

En cas d'interruption prévisible de longue durée des opérations de pulvérisation (pendant la nuit, p. ex.), la cuve de pulvérisation doit être remplie de manière telle que le liquide de pulvérisation préparé puisse être entièrement utilisé lors du dernier passage.

Pour le rinçage optimal de la cuve, nous recommandons la mise en œuvre d'un nettoyage intérieur continu. Il convient, en fonction du partenaire de mélange utilisé dans la cuve et de la présence, ou non, de dépôts secs sur la paroi intérieure du récipient de pulvérisation, d'ajouter un produit de nettoyage à l'eau de rinçage.

II. Préparation de la bouillie de pulvérisation

1. Remplir la cuve aux 1/4 avec de l'eau.
2. Mettre en marche l'agitateur.
3. Retirer la passoire et faire tomber en pluie Polyram DF pendant que la cuve se remplit d'eau, après avoir mis l'agitateur en marche. En cas d'utilisation d'un bac d'incorporation, retirer la passoire et verser lentement Polyram DF dans le courant d'eau.
4. Ajouter, le cas échéant, un partenaire de mélange.
5. Remplir la cuve avec de l'eau.
6. Appliquer immédiatement les mélanges tout en faisant fonctionner l'agitateur.

Porter des gants de protection, un vêtement de protection et des chaussures fermées lors de la préparation de la bouillie de pulvérisation.

III. Opération de pulvérisation

Tester régulièrement les équipements de pulvérisation sur le banc d'essai !

Avant le traitement, étalonner les équipements et contrôler le débit de la buse.

Pendant le transport et la pulvérisation, maintenir le liquide de pulvérisation en mouvement au moyen d'un agitateur ou d'un circuit retour. Après toute pause de travail, agiter de nouveau le liquide de pulvérisation avec soin.

Volume d'eau : en fonction de la culture

Si, lors de l'application de la bouillie de pulvérisation, le contact avec le produit phytosanitaire ne peut être évité (via le brouillard de pulvérisation, p. ex.), il est alors impératif d'utiliser des gants de protection, un vêtement de protection, des chaussures fermées ainsi que d'autres équipements de protection appropriés (visière, couvre-chef, p. ex.).

Miscibilité

Polyram DF est miscible avec les fongicides Forum, Vivando, Signum, Kumulus WG, avec l'herbicide Focus Ultra, l'insecticide Fastac Perlen ainsi qu'avec les engrais foliaires (marques de qualité) et l'AHL.

Notre responsabilité ne saurait être engagée pour les effets négatifs de mélanges en cuve qui ne sont pas recommandés par nos soins.

Dans les mélanges en cuve, les champs d'application et les dispositions d'application définis pour le partenaire de mélange et autorisés par l'autorité d'homologation doivent être respectés.

Conseils pour le stockage

Les produits phytosanitaires doivent toujours être conservés dans un entrepôt sec et à l'abri du gel. En particulier pour le stockage de bidons entamés, il est nécessaire de veiller à ce que les récipients soient bien refermés après le prélèvement du produit.

CONSEILS DE SECURITE POUR LA MANIPULATION

Classification et étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Symboles et indications de dangers :

Marquage abrégé	GHS07	GHS08	GHS09
Symbole			
Indication de dangers	Attention danger	Dangereux pour la santé	Dangereux pour le milieu aquatique

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

- EUH401** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- H317** Peut provoquer une réaction allergique.
- H373** Risque présumé d'effets graves pour les organes (muscle du squelette) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- P101** En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102** Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1** Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

Conseils de prudence (prévention) :

- P261** Éviter de respirer les poussières / aérosols.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection.

Conseils de prudence (intervention) :

P303 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : laver abondamment à l'eau et au savon.

P333 + P311 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P391 Recueillir le produit répandu.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

Conseils de prudence (élimination) :

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Service d'urgence en cas d'intoxications:

Tox Info Swiss, téléphone 145 ou 044 251 51 51.

En dehors des heures d'ouverture, le service des sapeurs-pompiers de l'usine BASF de Ludwigshafen est joignable 24 heures sur 24 au numéro de téléphone 0049-621-604 33 33 pour toute information relative aux comportements appropriés en cas d'incidents (p. ex. incendie, accident, etc.).

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Ne pas réutiliser les emballages vides.

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et remis au service d'enlèvement des déchets.

Déposer les résidus de produits phytosanitaires en vue de leur élimination dans leur emballage d'origine auprès d'une déchetterie communale, d'un centre de collecte pour déchets spéciaux ou auprès du point de vente de ceux-ci.

Éviter toute pollution des eaux avec le produit, des résidus de bouillie, de l'eau de rinçage et la dérive.

La réutilisation de l'emballage est interdite.

CONSIGNES D'APPLICATION GÉNÉRALE / RESPONSABILITÉ

Les données figurant dans la présente fiche d'information se fondent sur nos connaissances et nos expériences actuelles ; elles sont conformes aux indications de l'autorité d'homologation. Vu la multitude d'influences possibles lors de la manipulation et de l'utilisation de notre produit, elles ne dégagent pas l'utilisateur de procéder à ses propres contrôles et essais. Dans la mesure où nous n'avons aucune prise sur le stockage et l'application du produit, et où nous ne pouvons pas prévoir toutes les situations y afférentes, nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages découlant d'un stockage et d'une application inappropriés.

L'application du produit dans des domaines d'application qui ne sont pas décrits dans la fiche d'information du produit, notamment dans d'autres cultures que celles qui y sont mentionnées, n'est pas contrôlée par nos soins. Cela vaut tout particulièrement pour les applications qui sont certes couvertes par une homologation ou un agrément émanant de l'autorité d'homologation, mais qui ne sont pas recommandées par nos soins. Nous déclinons par conséquent toute responsabilité pour les dommages éventuels découlant d'une telle application.

De nombreux facteurs, tout particulièrement des facteurs liés aux conditions locales ou régionales, peuvent affecter l'action du produit. Ces facteurs comprennent notamment les conditions climatiques et édaphiques, les variétés de plantes cultivées, la rotation des cultures, les délais de traitement, les doses d'application, les mélanges avec d'autres produits non conformes aux données susmentionnées en ce qui concerne la miscibilité, l'apparition d'organismes résistants aux substances actives (tels que des souches fongiques, des plantes, des insectes, p. ex.), la technique de pulvérisation, etc. Dans des conditions particulièrement défavorables, toute modification de l'efficacité du produit ou tout endommagement des plantes de culture ne sauraient être exclus. Ni BASF ni notre partenaire de distribution ne sauraient endosser quelque responsabilité que ce soit pour lesdites conséquences. L'utilisateur de notre produit engage sa propre responsabilité quant au respect de droits de propriété industrielle éventuels, de lois et de dispositions existantes ainsi que des indications comprises dans l'homologation du produit et dans la fiche d'information relative au

produit. Les données et les informations figurant dans le présent document peuvent toutes être modifiées sans préavis.

® = Marque déposée de BASF